Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260211-2026_02_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

13/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	22
Absents représentés	2
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le cinq février deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONLIBERT Eric à Mme CHARBAUX Delphine, M. CHARLIER Thierry à M. DUFLOS Benoît
Excusé(s) : M. DAUMER Alain ;

Secrétaire de séance : Mme PIROT Sandrine ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*24*	*0*	*0*	*0*

2026-02-19 - MARCHES PUBLICS - Attribution des lots 1 et 2 du marché de travaux d'aménagement de la rue Charles Brisou

Rapporteur : Cathy MIOT

Vu la délibération n°2025.09.66 validant l'avant-projet pour le réaménagement de la rue Charles Brisou ;

La commune a lancé une consultation du 28/11/2025 au 9/01/2026 composée en 2 lots :

- Lot 1 : Voirie
- Lot 2 : Eaux Pluviales - Eaux usées

La consultation offrait la possibilité aux candidats de proposer des variantes à la solution de base. Seules les variantes de type performance technique, environnementale et financières sont acceptées.

Pour le lot n°1, 2 candidats ont proposé des variantes. Le premier proposait la mise en œuvre d'un granit d'importation européenne en remplacement du granit breton prévu au cahier des charges. Cette proposition ne respectant pas les prescriptions du cahier des charges imposant l'utilisation d'un granit breton, la variante a été jugée non conforme et refusée.

Le second candidat proposait de substituer la solution de base consistant à réaliser une structure granulaire par une structure bitumineuse en grave bitume de class 3. Le gestionnaire de voirie a émis un avis défavorable pour risque trop important de déstructuration en cas d'infiltrations et arrivées d'eau dans le sol support.

La variante a donc été jugée non conforme et refusée.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260211-2026_02_19-DE

Analyse des offres – lot n°1 voirie :

Le tableau ci-dessous présente les offres les mieux disantes suite à l'analyse établie par le maître d'œuvre :

	PRIX			VALEUR TECHNIQUE		
Entreprises	Montant € HT	% estim	Points /60	Points /40	TOTAL	Rang
POTIN TP	619 713,50 €	-9,83%	58,4	39,0	97,4	2
EUROVIA - BASE	681 400,00 €	-0,86%	48,3	31,0	79,3	5
EIFFAGE ROUTE OUEST	609 770,60 €	-11,28%	60,0	40,0	100,0	1
BATHELEMY	699 923,50 €	1,84%	45,2	37,0	82,2	3
COLAS - BASE	683 481,50 €	-0,55%	47,9	34,0	81,9	4
Estimation	**687 278,50 €**					

En appliquant les critères de jugement des offres, c'est l'entreprise EIFFAGE qui obtient la meilleure note de 100/100.

Analyse des offres – lot n°2 Eaux Pluviales - Eaux usées :

Le tableau ci-dessous présente l'offre la mieux disante suite à l'analyse établie par le maître d'œuvre :

	PRIX			VALEUR TECHNIQUE		
Entreprises	Montant € HT	% estim	Points /60	Points /40	TOTAL	Rang
SURCIN TP / Telerep	197 392,00 €	-0,62%	60,0	35,0	95,0	1
Estimation	**198 627,00 €**					

En appliquant les critères de jugement des offres, c'est l'entreprise SURCIN TP qui obtient la meilleure note de 95/100.

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés publics du 3 février 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE RETENIR, après analyse décrite ci-dessus des offres reçues pour le lot n°1, l'offre de EIFFAGE ;
- DE RETENIR, après analyse décrite ci-dessus des offres reçues pour le lot n°2, l'offre de SURCIN TP ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'attribution et à l'exécution du marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Sandrine PIROT